

A modern, multi-story building with a light-colored facade and blue-tinted windows. The building features balconies with glass railings and some greenery. The image is framed by large white geometric shapes (triangles) that overlap the building and the text box. The sky is clear and blue.

Rapport annuel d'activité 2023



l'Auxiliaire BTP

SOMMAIRE

SITUATION DE L'AUXILIAIRE EN 2023	06
Environnement de la mutuelle en 2023.....	06
Les évènements importants en 2023.....	07
L'activité de l'exercice.....	07
Les risques et incertitudes éventuels portés par la société.....	08
Les événements postérieurs à la clôture.....	08
ANALYSE DES COMPTES	09
Compte de résultat.....	09
Bilan.....	12
Hors bilan.....	14
Résultats techniques des opérations d'assurance.....	15
BILAN SOCIAL	17
PERSPECTIVES D'AVENIR	17
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE	18
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	24
RÉSOLUTIONS	29
COMPTES ET ANNEXE	33





RAPPORT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DU 20 JUIN 2024

SITUATION DE L'AUXILIAIRE EN 2023

Environnement de la mutuelle en 2023

● L'ACTIVITÉ DU BTP

Dans le Bâtiment (sources FFB)

En 2023, l'activité bâtiment baisse de -0,6 % en volume. En détail, le logement neuf recule de -7,8 %, avec seulement 286 000 mises en chantier, niveau proche de ses plus bas historiques relevés au début des années 1990 (à 275 000 unités). La production en non résidentiel neuf résiste, à +0,4 %, mais les surfaces commencées connaissent leur plus faible score depuis 1986, avec 22,7 millions de m². Seule l'amélioration-entretien ressort en hausse, et accélère même à +2,6 % hors effet prix, portée par la rénovation énergétique qui s'affiche à +3,0 %. Après six années de vive croissance, l'emploi fléchit, avec 3 000 postes salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) détruits.t.

Dans les Travaux Publics (sources FNTP)

Portée par les investissements des métropoles et la décélération de la hausse des coûts de production TP, la croissance du secteur s'établit à +4,2 % sur l'ensemble de l'année 2023.

En 2023, les marchés conclus retrouvent quasiment leur niveau de 2018 et bondissent de +37,3 % comparé aux faibles résultats de 2022. Ce rebond reflète les attributions de plusieurs projets d'envergure tout au long de l'année (métro toulousain, lots du Lyon-Turin,

EPR de Penly) mais aussi la bonne dynamique d'investissements des intercommunalités.

Perspectives 2024

2024 marquera l'entrée en récession du bâtiment, avec un recul de 5,5 % du chiffre d'affaires en volume, tiré vers le bas par la chute de 14,6 % du neuf. Plus précisément, l'activité en logement neuf plongera de 21,3 %, pénalisée par la poursuite de l'effondrement des ouvertures de chantier : avec -15,9 %, elles tomberont à un plancher historique de 241 000 unités. Quant aux permis, ils reculeront encore de 12,1 %, en lien avec l'effondrement des ventes.

S'agissant du non résidentiel neuf, il reculera de 6,0 %, alors que les surfaces commencées et autorisées s'y liront respectivement à -1,1 % et +1,6 %. Il faut toutefois signaler que, pour ces dernières, les bâtiments administratifs, ainsi que les bâtiments industriels et assimilés s'afficheront en hausse. Enfin, l'amélioration-entretien ralentirait, à +1,6 %, eu égard à la réforme de Ma Prime Rénov' déjà évoquée (et sous l'hypothèse d'un décrochage contenu), mais aussi à la chute de 20 % des transactions de logements anciens en 2023. En conséquence du recul global d'activité, le bâtiment perdra 90 000 emplois (salariés et intérimaires ETP) dès 2024.

Pour la FNTP, en ce début d'année 2024, la poursuite de projets structurants et l'impact positif du cycle municipal sur l'activité

TP participent à l'amélioration du climat des affaires, notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage publique. Toutefois, sur le reste de l'année, les effets de la crise immobilière sur l'investissement des clients privés et des départements pourraient fortement se ressentir, et freiner l'activité des entreprises qui exercent auprès de cette clientèle.



● LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Les assurances de biens et responsabilités

Sur l'ensemble de l'année, les cotisations des assurances dommages aux biens et de responsabilité progressent de +6,2 %. À l'image des tendances précédentes, cette croissance est plus prononcée pour les assurances de professionnels, en raison du dynamisme de l'activité observé sur l'ensemble des branches, notamment celles des dommages aux biens des professionnels.

- +5,2 % pour le marché de la Multirisque Habitation,
- +5,2 % pour l'assurance Automobile,
- +6,8 % pour le marché des Dommages aux Biens Professionnels,
- + 7 % pour le marché de la RC Générale
- +5,5 % pour le marché de l'Assurance Construction (+7,2% en RC Décennale et +0,7 % en Dommages-Ouvrage).

La sinistralité augmente de +0,1 % depuis le début de l'année suite à un environnement climatique agité sur le dernier trimestre de l'année avec le passage de plusieurs tempêtes et d'importantes inondations.

Les assurances de personnes

Sur l'ensemble de l'année 2023, le cumul des cotisations Vie s'établit à 153,3 milliards d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2022. Les prestations s'établissent à 150,8 milliards d'euros, en hausse de +14 %. En conséquence, la collecte nette s'établit à +2,4 milliards d'euros, Elle est positive pour les supports unités de compte (+30,0 milliards d'euros) et négative pour les supports euros (-27,6 milliards d'euros).

● LES MARCHÉS FINANCIERS

Les marchés financiers ont bénéficié en 2023 de la forte désinflation de l'économie en raison de la baisse des prix de l'énergie et de la remontée des taux directeurs.

- Les marchés actions ont ainsi affiché des performances positives tant aux États-Unis qu'en Europe
- Après deux années dans le rouge, le marché obligataire mondial est reparti à la hausse. Les perspectives de baisse de taux des banques centrales ont dopé la valorisation des titres de dette d'Etat et d'entreprises

Événements importants en 2023

Etant donné :

- Le reliquat de sur-inflation encore présent, notamment sur la branche RCD obligatoire
- L'incertitude restante quant à l'impact final de la révision de la jurisprudence de la faute inexcusable et la prise en compte du déficit fonctionnel permanent
- Le sujet, de plus en plus prégnant, du retrait gonflement des argiles

L'Auxiliaire a décidé de maintenir sa provision de sécurité de 11,2 M€ établie à fin 2022.

L'activité de l'exercice

L'année 2023 se caractérise pour notre Mutuelle par une hausse de 3,8 % de son chiffre d'affaires total qui s'élève à **218,8 M€** contre 210,7 M€ en 2022 et 193,6 M€ en 2021. La variation des primes acquises non émises (PANE) s'élève en 2023 à 0,4 M€ contre 4,6 M€ en 2022. Hors variation des primes acquises non émises la hausse du chiffre d'affaires serait de 6 %. Les résultats financiers 2023 s'élèvent à **23,4 M€** en hausse de 10 % par rapport à ceux de l'exercice antérieur.

Le portefeuille d'actifs présente une plus-value latente de **32,7 M€** au 31 décembre 2023, contre une plus-value latente de 11,9 M€ fin 2022.

Nous avons poursuivi en 2023 une politique de provisionnement prudente de nos dossiers sinistres, tout particulièrement dans la Branche RC Décennale.

Le résultat, après impôts, de notre Mutuelle de l'exercice 2023 est bénéficiaire de **7,5 M€**. Il était bénéficiaire de 16,6 M€ en 2022.

Les capitaux propres, après prise en compte du résultat 2023, s'élèvent à **211,9 M€**.

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport.

Les risques et incertitudes éventuels portés par la société

En tant que mutuelle d'assurance construction, L'Auxiliaire est exposée à des risques de diverses natures. Le système de gestion des risques en place à L'Auxiliaire a pour vocation soit de limiter l'impact de ces risques lorsqu'ils surviennent, soit de permettre à la société de s'adapter rapidement et efficacement le cas échéant.

Nous pouvons citer les principaux risques suivants :

- Les risques liés au cycle économique (du BTP, entre autre) ;

Le chiffre d'affaires de notre mutuelle est directement adossé aux chiffres d'affaires de nos sociétaires. Si l'environnement du BTP est en dégradation, notre chiffre d'affaires serait négativement impacté.

- Les risques lié à l'environnement économique et financier général ;

En tant qu'assureur, nous disposons d'un volume important d'actifs sous risques, essentiellement des obligations mais aussi de l'immobilier et une part croissante de fonds d'investissements. Ces actifs sont sensibles à la conjoncture économique française, européenne et mondiale.

En tant que porteur de risques assurantiels de long terme (assurance décennale), nous sommes ainsi particulièrement sensibles à l'évolution des taux sans risques et à la rémunération du risque en général sur les marchés financiers.

- Les risques inhérents à notre activité d'assureur, dits « risques de souscription ».

Comme tout assureur, L'Auxiliaire est exposée à un risque d'insuffisance des primes reçues pour couvrir les risques acceptés. Plus particulièrement, L'Auxiliaire est dépendante de l'évolution de la jurisprudence en termes de pratiques indemnitaires ainsi que de l'évolution des coûts associés aux sinistres (inflation des coûts de la construction, par exemple).

Les événements postérieurs à la clôture

Néant.



ANALYSE DES COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

● COMPTE TECHNIQUE

Les primes

Le montant des primes nettes d'annulation, hors provisions pour primes non acquises, augmente de 3,8 %. Il s'élève à **218,8 M€** contre 210,7 M€ en 2022 et 193,6 M€ en 2021.

Le montant des primes acquises non émises (PANE) qui s'élevaient à 26,4 M€ en 2022 passe à 26,7 M€ en 2023, soit une hausse de 0,4 M€ contre 4,6 M€ l'an dernier.

Les acceptations en réassurance sont stables à 44 M€. Hors ces acceptations, les primes seraient en hausse de 4,8 %.

Hors PANE, l'activité courtage passe de 59,2 M€ en 2022 à **63,6 M€** en 2023, soit une hausse de 7,3 %. La part de cette activité correspond à 45 % du chiffre des « Affaires Directes » hors coassurance de la Mutuelle.

Les primes cédées aux réassureurs passent de 11,1 M€ à **12 M€** en 2023.

La part relative des risques de la Construction dans le chiffre d'affaires total de la Mutuelle s'élève à 34 %, stable par rapport à 2022.

Les produits des placements alloués

Le compte technique enregistre une partie seulement des produits financiers correspondant à la quote-part des actifs mis en représentation des seules provisions techniques.

Nous avons alloué au compte technique **18,7 M€** en 2023 contre 17,2 M€ en 2022, soit 80 % des produits de placements, sur un total de 23,4 M€. Le solde se retrouvera dans le compte non technique ainsi que le détail des produits de placements que nous analyserons dans ce compte.

Les autres produits techniques

Ce poste comprend divers produits liés aux contrats distribués par la Mutuelle pour le compte d'autres partenaires, comme les contrats de Particuliers ou de Protection Juridique, les produits co-assurés avec SAFBTP (1,3 M€ en 2023 contre 1,2 M€ en 2022) et les produits liés aux acceptations de PROBTP

Ces produits s'élèvent à **2,2 M€** en 2023, ils sont en hausse de 6 %.

Nous vous rappelons que conformément au plan comptable de l'assurance, une annexe aux comptes, apportant les éléments d'information nécessaires à leur compréhension, a été établie et fait partie intégrante de ceux-ci.

Les charges de sinistres

Le poste prestations et frais payés, inclut l'ensemble des frais internes et externes de gestion des sinistres. Il se monte, net de recours et de réassurance, à **141,1 M€** contre 134,7 M€ en 2022, soit une hausse de 5 % (avant toute réassurance, il augmenterait de 6 %).

Les charges de provisions pour sinistres, avant toute réassurance, ont fait l'objet d'une dotation de **17,4 M€** contre une dotation de 22,2 M€ en 2022.

A noter la constitution en 2022 d'une provision de sécurité pour surinflation d'un montant de 11,6 M€.

Ces charges se montent, après réassurance, à **-17,9 M€** contre -16,7 M€ en 2022.

Les charges des autres provisions techniques

Ce poste enregistre principalement les dotations ou reprises des provisions pour sinistres non encore manifestés en Assurance Construction.

Les PSNEM hors acceptations s'élèvent cette année à 311,9 M€. La dotation de cette provision s'élève à 13,7 M€ en 2023 contre 9,8 M€ en 2022.

Les PSNEM issues des acceptations en réassurance sont stables et s'élèvent à 10,1 M€.

Globalement la dotation aux provisions pour sinistres non manifestés s'élève à **13,7 M€** en 2023 contre 10 M€ en 2022.

Les charges des autres provisions techniques se montent, après réassurance, à **13,2 M€** contre 9,9 M€ en 2022.

Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques

Les charges de gestion de la Mutuelle sont réparties selon leur nature en :

- frais de gestion des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- autres charges techniques,
- frais de gestion des placements.

Chacun de ces postes comprend :

- d'une part les frais de gestion correspondants au coût de la gestion propre de la Mutuelle,

- d'autre part, les commissions versées au titre des affaires réalisées par le courtage et les organismes partenaires de la Mutuelle, principalement PROBTP,
- auxquels, il convient de déduire les commissions reçues des réassureurs.

Il est nécessaire de regrouper ces données, afin de pouvoir analyser l'évolution globale de nos charges.

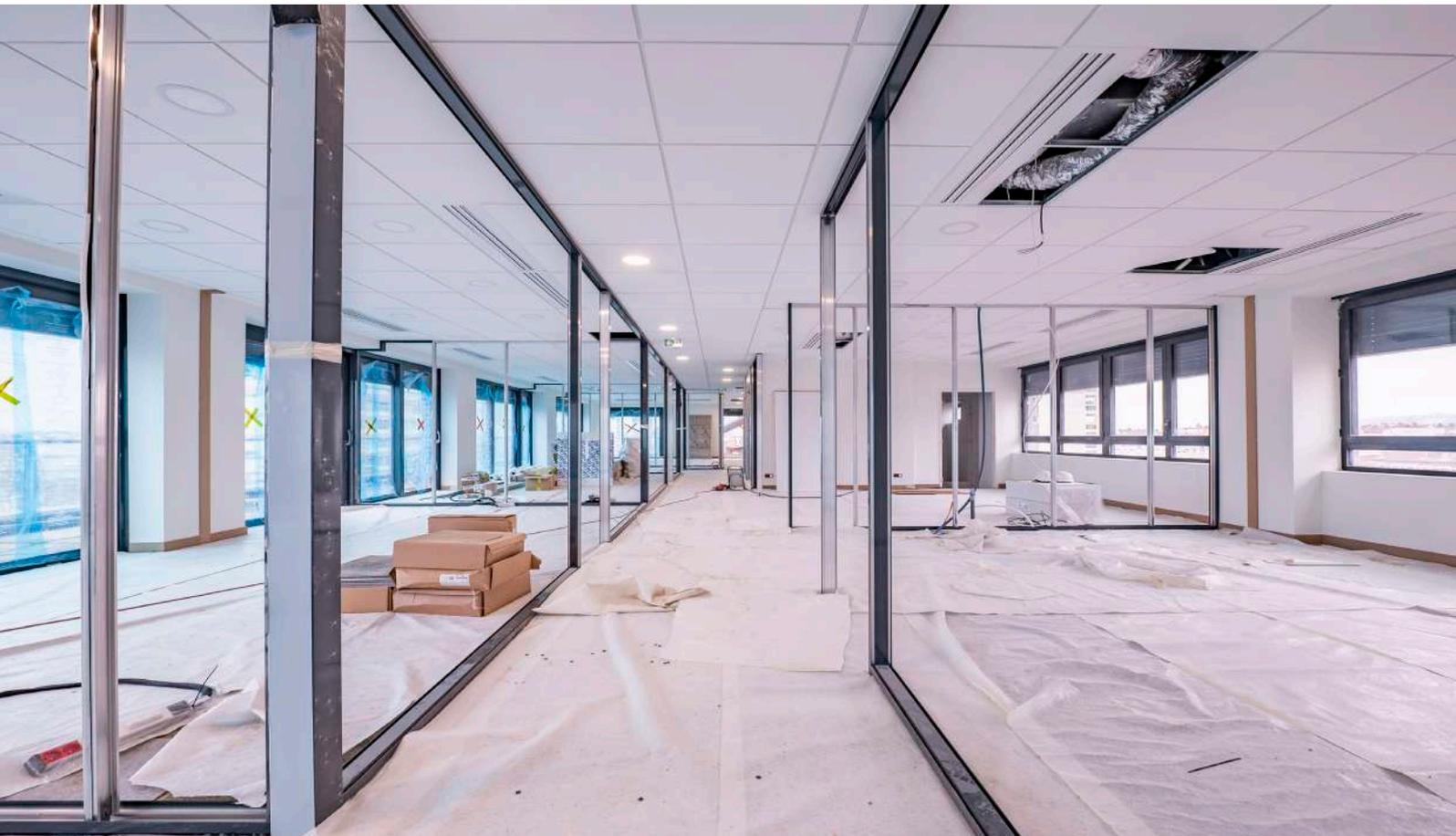
	FRAIS DE GESTION		
	Montant en 2022 En M€	Montant en 2023 En M€	Variation en %
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	34.4	39.7	15.2 %
COMMISSIONS VERSÉES	14.5	15.0	3.9%
COMMISSIONS REÇUES	-0.5	-0.5	0.6 %
TOTAL CHARGES DE GESTION	48.4	54.2	12.0%

Rapporté au montant du chiffre d'affaires, le taux de nos frais de gestion s'élève à 18,1% contre 16,3% en 2022.

Si l'on inclut les commissions versées, les charges de gestion (hors commissions reçues) passent de 23,2 % à 25 % en 2023.

Résultat technique

Le Compte de Résultat Technique se solde par un bénéfice de **8,9 M€** contre un bénéfice de 13,1 M€ en 2022.



ANALYSE DES COMPTES

● COMPTE NON TECHNIQUE

Ce compte enregistre pour les sociétés d'assurance Dommages :

- les produits des placements, nets de charges, dans leur totalité dont est déduite la part des produits transférée au compte technique,
- les résultats exceptionnels,
- la participation des salariés,
- l'impôt sur les bénéfices.

Les produits des placements

Les produits des placements, nets de charges, s'élèvent à **23,4 M€** en 2023 contre 21,3 M€ en 2022.

Ils comprennent :

- Les revenus récurrents de nos placements y compris les surcotes/décotes, augmentent de 20 %, passant de 21,9 M€ en 2022 à 26,3 M€ en 2023, ils sont principalement issus de notre portefeuille obligataire mais également des intérêts bancaires en forte progression cette année.
- Les revenus non récurrents sont négatifs cette année et passent de 1,9 M€ en 2022 à -0,1 M€.
- Les charges de gestion des placements et les dotations aux amortissements des immeubles de placement augmentent et passent de 2,5 M€ en 2022 à **2,7 M€** en 2023.

Les résultats exceptionnels

Les produits exceptionnels nets des charges exceptionnelles de l'exercice 2023 s'élèvent à **0,215 M€** contre 0,492 M€ en 2022

Participation des salariés

Le montant de la participation des salariés à verser au titre de l'exercice 2023 s'élève à 0,899 M€. Aucune participation n'avait été versée en 2022

Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal diminué des déficits des exercices antérieurs est bénéficiaire de **21,8 M€**. L'impôt s'élève cette année à **5,5 M€** contre 1,2 M€ l'an dernier.

Il n'y a pas eu de dépenses somptuaires en 2023.

Solde du compte de résultat

Le compte de résultat présente un bénéfice de **7,5 M€** en 2023. Il était bénéficiaire de **16,6 M€** en 2022.

Nous vous proposons de l'affecter à la Réserve de Prévoyance. proposons de l'affecter à la Réserve de Prévoyance.

L'évolution du résultat net d'impôt sur 5 ans est la suivante :

2019	2020	2021	2022	2023
5.582 M€	3.182 M€	12.871 M€	16.646 M€	7.510 M€



BILAN

A L'ACTIF

Les actifs incorporels

Les actifs incorporels se montent à **5,6 M€** contre 5,1 M€ en 2022. Ces actifs incluent, depuis 2011, l'entrée en portefeuille des flottes automobiles provenant de COVEA fleet pour un montant de 2,4 M€.

Les placements

Le total des placements augmente de 1 % passant de 956,1 M€ en 2022 à **964,5 M€** en 2023 soit une hausse de 8,4 M€.

Ces placements sont constitués majoritairement par des liquidités, obligations, fonds dédiés et OPCVM composés de titres de même nature (84,5 % du total des placements).

L'Auxiliaire prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses choix d'investissements, en particulier par la souscription de fonds d'investissements liés à la rénovation énergétique et aux énergies nouvelles.

Par ailleurs, L'Auxiliaire oriente en grande partie ses investissements dans des fonds à impact et dans l'économie

réelle. Les premiers indicateurs extra-financiers qui illustrent cette politique ESG ont été présentés en comité d'investissement, et l'équipe d'investissement continuera à compléter son analyse extra-financière en 2024.

La part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des provisions techniques à charge de nos réassureurs augmente et passe de 22,4 M€ à **22,8 M€** en 2023.

Créances

Les créances s'élèvent à **45,2 M€** au 31 décembre 2023, dont 39,6 M€ au titre des opérations d'assurance directes, 2,6 M€ au titre des opérations de réassurance et 3 M€ d'autres créances.

Les opérations d'assurance et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement en application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de France Assureurs du 22 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation :

Articles D.441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						0
Montant total des factures concernées (TTC)			Néant			0
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				0		
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal art L.441-6 ou art L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

ANALYSE DES COMPTES

Les autres actifs

Les autres actifs s'élevaient à **55,3 M€** au 31 décembre 2023, contre 26,2 M€ en 2022 suite à la hausse des comptes courants.

Les comptes de régularisation actif

Ce poste s'élève à **8,3 M€**, dont 5,5 M€ au titre des intérêts courus et non échus sur les valeurs de placements de la Société.

AU PASSIF

Les capitaux propres

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, passent de 204,4 M€ en 2022 à **211,9 M€** en 2023 soit une augmentation de 7,5 M€. Ils représentent **97 %** du chiffre d'affaires brut de réassurance, comme en 2022.

Les autres Réserves (**203,3 M€** en 2023) sont constituées:

- Réserve de Prévoyance : 162 M€ 145,4 M€ en 2022
- Autres Réserves libres : 41,2 M€ 41,2 M€ en 2022

Les provisions techniques

Elles s'élevaient à **844,2 M€** en 2023 contre 812,6 M€ en 2022 et sont constituées essentiellement par :

- Les provisions pour sinistres qui passent de 462,5 M€ à **479,9 M€**, soit une hausse de 17,4 M€.

- Les provisions pour sinistres non encore manifestés qui passent de 308,4 M€ à **322 M€**, soit une hausse de 13,7 M€.

Globalement, les provisions techniques brutes augmentent de **3,9 %** et représentent **3,9** fois le montant du chiffre d'affaires brut.

Les provisions pour risques et charges

Ce poste s'élève à **0,5 M€**, correspondant principalement aux provisions pour engagements sociaux et pour litiges.

Les autres dettes

Ce poste s'élève à **35,3 M€**.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous signalons que le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,816 M€ à fin 2023 contre 0,475 M€ en 2022. Les opérations d'assurance et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de France Assureurs du 22 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation :

Articles D.441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					8
Montant total des factures concernées (TTC)	6.554	11.392	0.000	0.000	0.000	11.392
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0.09 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	12 183.25
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues				6		
Montant total des factures exclues (TTC)				24.31		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L.441-6 ou art L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

ANALYSE DES COMPTES

Les comptes de régularisation passif

Ce poste s'élève à **10,9 M€**.

HORS BILAN

Conformément à la réglementation concernant la représentation des engagements de Réassurance, nous avons fait figurer en engagement hors bilan pour **27,2 M€** les valeurs remises par nos Réassureurs.

Nous avons aussi inscrit pour **23,2 M€** d'engagements donnés en garantie des provisions acceptées en réassurance.



RÉSULTATS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUCTION NOUVELLE

La production nouvelle de l'exercice 2023 est en baisse de 16 % par rapport à celle de l'exercice 2022, elle s'élève à **19,5 M€**.

Les polices ponctuelles sont en forte baisse cette année - 32% avec une production de **9,5 M€** en 2023.

Les polices d'abonnement progressent de 8 % avec une production de **10 M€** en 2023.

Dans le même temps, les résiliations, enregistrées en cours d'exercice, passent de 9 M€ en 2022 à **9,2 M€** en 2023 soit une hausse de 3 %.

Les résiliations à échéance diminuent de 0,4 M€ et les résiliations liées à la solvabilité du sociétaire augmentent de 0,2 M€.

Le solde net de la production nouvelle s'élève à **10,3 M€** en 2023.

● BRANCHE DOMMAGES CORPORELS

Cette branche comprend principalement le risque « arrêts de travail » dont les contrats sont également distribués par les organismes partenaires de L'Auxiliaire, principalement PROBTP, ainsi que les contrats « loi Madelin » coassurés avec SAF BTP.

Son chiffre d'affaires de **38 M€** est en hausse de 4 %.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** du risque « arrêts de travail » de l'exercice 2023 s'élève à **72 %**, contre 87 % en 2022.

Le résultat technique de la branche présente un bénéfice de 6,4 M€ en 2023, contre un bénéfice de 1,4 M€ en 2022.

● BRANCHE DOMMAGES AUX BIENS PARTICULIERS

Depuis le transfert du portefeuille des polices de particuliers à la Société PROTEC, cette branche comprend principalement les contrats Multirisques Habitation des propriétaires non occupants.

Son chiffre d'affaires est en baisse à **0,2 M€** contre 0,5 M€ en 2022.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** des contrats Multirisques Habitation se dégrade en 2023 à 97 % contre 69 % en 2022.

Cette branche se dégrade et reste déficitaire en 2023, - 0,8 M€ contre - 0,1 M€ en 2022.

A titre d'information, le chiffre d'affaires apporté par la Mutuelle à PROTEC s'élève à **0,4 M€** en 2023, en hausse de 4 % par rapport à 2022.

● BRANCHE DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS

Le chiffre d'affaires de cette branche, qui s'élève à **9,9 M€** augmente de 5 % en 2023.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** des polices d'abonnement s'améliore légèrement à **52 %** contre 54 % en 2022.

Le résultat technique de cette branche se dégrade - 0,7 M€ en 2023 contre - 0,1 M€ en 2022.

● BRANCHE AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires de cette branche, qui s'élève à **11,1 M€** progresse de 13 % en 2023.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** de l'exercice 2023 est de **70 %** (75 % en 2022).

Le résultat technique de la branche Automobile reste dégradé, avec un déficit de - 4 M€ contre un déficit de - 3 M€ en 2022.

A titre d'information, le chiffre d'affaires automobile apporté par la Mutuelle à PROTEC s'élève à **1,4 M€** en hausse de 7 % par rapport à 2022.

● BRANCHE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Le chiffre d'affaires de **32,2 M€** est en hausse de 11 % par rapport à 2022. La provision pour primes acquises non émises (PANE) qui s'élevait à 1,3 M€ l'an dernier s'élève à 1,4 M€ soit une hausse de 0,1 M€.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** se dégrade et passe de 52 % en 2022 à **58 %** en 2023.

Le résultat technique de la branche reste largement bénéficiaire avec 7,8 M€ en 2023, contre 10,7 M€ en 2022.

● BRANCHE PERTES PÉCUNIAIRES DIVERSES (Licenciement et Protection Juridique)

Le chiffre d'affaires de cette branche est stable par rapport à 2022 à **8,4 M€**.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** du risque « licenciement » hors coassurance se dégrade en 2023 à 57 % contre 54 % en 2022.

Le résultat technique de la branche s'élève à 2,1 M€ en 2023, comme en 2022.

● BRANCHE DOMMAGES-OUVRAGE

Le chiffre d'affaires de cette branche est en forte baisse - 38 % et s'élève à **7 M€ en 2023 contre 11,3 M€ en 2022**.

Le résultat technique de la branche se dégrade, il s'élève à -3,9 M€ contre un déficit de - 3,1 M€ en 2022.

● BRANCHE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE

Le chiffre d'affaires global de cette branche augmente de 10 % et s'établit à **66,6 M€**. La provision pour primes acquises non émises (PANE) qui s'élevait à 2,6 M€ l'an dernier s'élève à 3,0 M€ cette année soit une hausse de 0,3 M€.

Le chiffre d'affaires des polices de chantier est en baisse et s'élève à **1,2 M€** contre 2,2 M€ en 2022. Le chiffre d'affaires des polices d'abonnement augmente de 13 % et s'élève à **65,4 M€**.

Le résultat technique de la branche se dégrade et présente un déficit de - 2,3 M€ en 2023, contre un bénéfice de 3 M€ en 2022.

Le solde de réassurance se dégrade fortement et passe de 1,4 M€ à **- 3,5 M€**.

L'équilibre technique de cette branche est essentiellement lié à une hausse de la charge sinistre et un solde de réassurance en forte dégradation.

● BRANCHE ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

Ces Acceptations regroupent principalement :

- la part de la Mutuelle dans les Pools de co-réassurance mis en place au sein de la profession, tout particulièrement les anciens Pools « Construction » dont nous avons enregistré la liquidation à compter de l'exercice 2010,
- la réassurance cédée par BTP Prévoyance au titre des régimes médicaux et de la Prévoyance Collective,
- la réassurance des contrats PPAB de SAGENA diffusés par l'intermédiaire des réseaux PROBTP et CRCA,
- la réassurance en quote-part (à compter de 2010) et en excédent de sinistres des risques Auto et MRH de PROTEC BTP

Le chiffre d'affaires est stable et s'établit à **44,0 M€** en 2023.

Le résultat de cette réassurance acceptée est bénéficiaire de 3,7 M€ en 2023. Il était bénéficiaire de 1,7 M€ en 2022.

L'ensemble des branches présente un résultat technique bénéficiaire en 2023 de 8,9 M€, contre un bénéfice de 13,1 M€ en 2022.



BILAN SOCIAL

Les principaux chiffres concernant l'effectif sont les suivants :

- L'effectif de notre Mutuelle au 31 décembre 2023 est de **266** personnes, dont 23 contrats à durée déterminée (257 personnes au 31 décembre 2022).

Les différentes catégories de personnel se répartissent en :

	Nombre	Pourcentage
Cadre	138	52 %
Non cadres	128	48 %

- **213** personnes sont affectées au Siège Social et **53** dans les Agences Extérieures.
- L'effectif féminin, avec **181** personnes reste majoritaire et représente **68 %** de l'ensemble du personnel.
- La moyenne d'âge à L'Auxiliaire est de **42** ans pour une ancienneté moyenne de **14** ans.
- Au sein du personnel : **27** personnes travaillent à temps partiel.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'économie du BTP, notamment dans les activités du Bâtiment, traverse une crise importante, exacerbée tant dans les métiers du Bâtiment résidentiel, qu'en ouvrages collectifs et en constructions de maisons individuelles. Les causes de cette crise sont multiples, ses conséquences également, et affectent tous les types d'entreprises qui œuvrent dans ce domaine, tant pour les entrepreneurs, les artisans, que pour les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'œuvre.

Dans cette période de forte contraction de l'activité, notre mutuelle dédiée au BTP doit respecter son devoir majeur, se tenir au quotidien aux côtés de ses quinze mille sociétaires. Cela passe par une obsession encore plus élevée pour la qualité de service, la réactivité, la rapidité d'action, la fluidité dans les échanges.

Dans le même temps, c'est aussi l'absolue nécessité de consolider encore la solidité technique, les fondamentaux financiers, la pérennité de long terme. C'est ce que L'Auxiliaire doit à la confiance de ses sociétaires. Être là quand tout va bien, être là aussi et surtout lorsque les temps sont plus difficiles.

L'Auxiliaire décide également d'être le partenaire des entreprises du BTP dans tout ce qui touche aux révolutions technologiques en cours. Innover aux côtés de ceux qui innovent, dans notre manière d'assurer, dans les promesses de service rapide et fluide, dans la présence véritable par nos spécialistes, au plus près des événements qui rythment la relation entre nos sociétaires et nos équipes, et enfin la mise en place d'une forte action de prévention des risques, tablant sur la connaissance fine des besoins des entrepreneurs.

Voilà les clefs de notre engagement aux côtés du BTP.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

L'Auxiliaire est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables fondée en 1863. Ses Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte en sa partie Extraordinaire le 5 juillet 2022.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Composition

Le Conseil d'Administration, selon l'Article 10 des Statuts, est composé de dix à trente membres.

Sa composition, au 31 décembre 2023 est la suivante :

↳ Membres élus par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires

- Mr Thibault RICHARD
- Mr Gérald FONTANEL
- Mr Pierre CONVERT
- Mr Luc BRUNEL
- Mme Gulcan UZUNER
- Mr Martial GORJUX
- Mr Florent RIGOUARD
- Mr Vincent BELTRAMONE
- Mme Cécile GRUAT-LAFORME
- Mr Fabien ROSSIGNOL
- Mr Jérôme GRIFFON
- Mr Pierre BASSO
- Mme Guénaële CHAUVEL
- Mr Joël RIVASI
- Mr Guillaume QUEYRAS
- SMABTP (mandat renouvelé en 2022)
- CAM BTP (mandat renouvelé en 2022)
- F.F.A.C.B.
- F.F.B. AURA
- F.R.T.P. AURA (administrateur co-opté jusqu'à la ratification de sa nomination par l'assemblée générale)
- S.C.O.P. BTP AURA (administrateur co-opté jusqu'à la ratification de sa nomination par l'assemblée générale)

et un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Société en son sein dans les conditions prévues par l'Article L.322-26-2 du Code des Assurances :

- Mme Cécile CAUSSIEU

1.2 Attributions

Ses attributions ont été définies à l'Article 13 des Statuts qui stipule :

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et à leur cohérence avec celles fixées par la SGAM btp. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, dans la limite de l'objet social ainsi que des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. »

En complément, une Charte de l'Administrateur a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'Auxiliaire. Les dernières mises à jour ont été adoptées lors du Conseil du 5 octobre 2021. Cette charte précise les droits et devoirs des Administrateurs.

1.3 Réunions

L'Auxiliaire réunit périodiquement les Administrateurs au cours de l'année et leur communique les informations indispensables à l'exercice de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration se réunit statutairement au moins quatre fois par an et toutes les fois qu'il le juge utile.

En 2023, les sujets traités par le Conseil d'Administration sont les suivants :

↳ Conseil du 1er février 2023 :

- Approbation du PV du Conseil du 14/12/2022
- Bilan d'Activité 2022
- Plan d'Actions Commerciales 2023

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

- Bilan de la Politique d'Investissement 2022
- Politique d'Investissement 2023
- Avis du Comité d'investissement
- Politique de Gestion Actif/Passif 2023
- Politique de Réassurance 2023
- Calendrier 2023 des Conseils d'Administration, Assemblée Générale et Comités Spécialisés du Conseil
- Intervention du cabinet EIG sur le financement de la transition énergétique
- Questions diverses :

↳ **Conseil du 8 mars 2023 :**

- Approbation du PV du Conseil du 01/02/2023
- Point sur l'activité à fin février 2023
- Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2023
- Comptes au 31 décembre 2022
- Intervention du Commissaire aux Comptes
- Avis du Comité d'Audit et des Risques
- Rapports sur les indemnités et frais versés aux Mandataires Sociaux
- Arrêté par le Conseil des comptes 2022 et validation des rapports
- Point sur le réemploi des matériaux et les solutions d'assurance
- Questions diverses :
 - o Préparation du renouvellement des mandats d'administrateurs et des membres des comités spécialisés du conseil
 - o Résultats 2022 de l'Auxiliaire Vie
 - o Calendrier 2023 des Conseils d'Administration, Assemblée Générale et Comités Spécialisés du Conseil

↳ **Conseil du 30 mars 2023 :**

- Approbation du PV du Conseil du 8 mars 2023
- Présentation des rapports réglementaires (RSR, SFCR) dont les résultats Solvabilité 2
- Rapport sur la procédure d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable
- Avis du Comité d'Audit et des Risques
- Texte des résolutions
- Approbation des rapports et du texte des résolutions
- Complément d'investissement Green Campus
- Point sur l'activité financière
- Résultats de l'enquête de satisfaction
- Questions diverses

↳ **Conseil du 22 juin 2023 :**

- Constitution du Bureau
- Constitution des comités spécialisés
- Approbation du PV du Conseil du 30 mars 2023
- Opération immobilière
- Dossier rappel de cotisations
- Questions diverses

↳ **Conseil du 3 octobre 2023 :**

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la séance du 22/06/2023
- Accueil et cooptation de deux nouveaux Administrateurs
- Point sur l'activité à date
- Rapport ORSA
- Politique ORSA
- Avis du Comité d'Audit et des Risques
- Orientations tarifaires 2024
- Rappel de cotisation
- Gouvernance SGAM BTP
- Questions diverses
 - o Charte de l'Administrateur et relations avec les fédérations départementales
 - o Point sur L'Auxiliaire Vie

↳ **Conseil du 13 décembre 2023 :**

- Approbation du PV du Conseil d'Administration de la séance du 3 octobre 2023
- Point sur l'activité à date
- Point sur le renouvellement 2024
- Présentation du rapport et audition de la Fonction Clé Actuarielle

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

- Audition des autres Fonctions Clés :
 - o Gestion des Risques
 - o Audit Interne
 - o Vérification de la conformité
- Validation des politiques écrites
- Approbation par l'ACPR de la faculté de rappel de cotisation comme fonds propres « Solvabilité II »
- Opérations immobilières
- Investissement dans un fonds de capital risque
- Point indemnisation
- Indemnisation des administrateurs
- Questions diverses :
 - o Point sur L'Auxiliaire Vie
 - o Nouvel extranet attestations et quittances en ligne
 - o Calendrier 2024 définitif des Conseils d'Administration, Comités Spécialisés et Assemblée Générale

1.4 Bureau

La constitution d'un Bureau est prévue dans les statuts de la société. Son rôle est détaillé dans la charte de l'Administrateur.

Le Bureau se réunit mensuellement, sauf absence de sujets à examiner, pour fixer, avec la Direction Générale, l'ordre du jour des réunions du Conseil, et en préparer les délibérations.

Il examine également l'évolution des principaux indicateurs de l'activité de la société (Chiffre d'affaires, Boni Mali, Charge des sinistres, affaires nouvelles et perdues).

En 2023, le Bureau s'est réuni 11 fois :

- Le 24 janvier 2023
- Le 28 février 2023
- Le 21 mars 2023
- Le 27 avril 2023
- Le 25 mai 2023
- Le 21 juin 2023
- Le 18 juillet 2023
- Le 25 septembre 2023
- Le 17 octobre 2023
- Le 21 novembre 2023
- Le 19 décembre 2023

1.5 Formation

Dans le cadre de la formation des mutuelles affiliées à la SGAM btp, il est proposé aux administrateurs de L'Auxiliaire des modules de formations.

L'Auxiliaire délivre également une formation en interne pour ces nouveaux administrateurs intitulée « nouveaux administrateurs formation ».

2. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le Comité d'Audit et des Risques

L'Auxiliaire s'est dotée d'un comité d'audit et des risques par décision du Conseil d'Administration du 2 mars 2007. Le mandat des membres du comité d'audit et des risques est donné pour 3 ans.

Ce comité qui comprend 4 membres se réunit au moins deux fois par an, sur l'initiative de son Président, et autant de fois que nécessaire pour l'examen des dossiers.

En 2023, il s'est réuni 3 fois :

- ↳ **Le 3 mars 2023**
 - Présentation des comptes définitifs 2022

- ↳ **Le 21 mars 2023**
 - Présentation des Best Estimates

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

- Présentation du SCR et ratio de couverture
- Rapprochement ORSA et résultats réels
- Etat narratifs SFCR et RSR 2022

📅 Le 27 septembre 2023

- Présentation des hypothèses et résultats ORSA pour L'Auxiliaire

Les règles de fonctionnement du comité d'audit et des risques ont fait l'objet d'une charte qui a été modifiée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2016 pour étendre ses missions au contrôle des risques.

2.2 Le Comité Immobilier

Sa création a été proposée par le Président du Conseil d'Administration en 2010. Ses règles de fonctionnement ont été définies dans une charte du comité immobilier adoptée lors du Conseil du 5 mars 2013. Elle a été mise à jour le 17 octobre 2016.

Le comité immobilier de L'Auxiliaire a pour objet d'examiner :

- Le parc existant
- Les rendements
- De fixer une stratégie tant pour les immeubles de placement que pour les immeubles d'exploitation

Il ne dispose pas de pouvoirs décisionnels et rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son Président.

En 2023, le comité immobilier s'est réuni 3 fois

📅 Le 30 mars 2023

📅 Le 11 mai 2023

📅 Le 21 novembre 2023

2.3 Le Comité d'Investissement

Le comité d'investissement de L'Auxiliaire est composé de deux à quatre membres, choisis par le Conseil d'Administration, en son sein, sur proposition du Bureau de ce dernier.

Il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans la définition de son appétence au risque en matière de placements et de contrôler l'activité de la Division Financière en charge des opérations d'investissement, pour toute nature de placements y compris pour les valeurs immobilières.

En 2023, il s'est réuni 4 fois :

📅 Le 31 janvier 2023

- Opérations réalisées entre 01/01/2022 et le 31/12/2022
- Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- Suivi des investissements en actions long terme
- Résultat de la gestion de L'Auxiliaire
- Bilan de la stratégie
- Propositions pour 2023
- Validation de la politique de gestion du risque d'investissement

📅 Le 11 mai 2023

- Opérations réalisées entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023
- Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- Suivi des investissements en actions long terme
- Résultat de la gestion de L'Auxiliaire
- Le SCR de marché

📅 Le 12 octobre 2023

- Rappel de la politique d'investissement présentée lors du conseil du 01/02/2023
- Bilan de la stratégie 2015 – 2022
- Proposition pour 2023
- Opérations réalisées entre le 01/01/2023 et le 30/09/2023
- Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- Suivi des investissements en actions long terme
- Résultats de la gestion de L'Auxiliaire

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

📅 Le 30 novembre 2023

- Opérations réalisées entre le 01/10/2023 et le 31/10/2023
- Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- Suivi des investissements en actions long terme
- Résultats de la gestion de L'Auxiliaire

2.4 Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour objet d'évaluer, d'étudier et de proposer au Conseil d'Administration l'ensemble des éléments d'indemnisation, de rémunération et avantages (y compris ceux concernant la retraite ou la prévoyance) perçus par les mandataires sociaux y compris les dirigeants (qu'ils soient exécutifs ou non). Sont ainsi concernés : les administrateurs, les membres des comités spécialisés ainsi que les Directeurs Généraux (dont les Directeurs Généraux Délégués) agissant dans le cadre d'un mandat social. Il donne également son avis sur l'enveloppe globale d'indemnisation des administrateurs, déterminée annuellement par le Conseil d'Administration et validée par l'Assemblée Générale.

Il émet des avis et des préconisations pour la mise en place d'une politique de rémunération globale (salaire de base, avantages divers, plan de retraite, ...) des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Il s'assure que les rémunérations de ces derniers et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts et la performance de la Société, notamment par rapport aux concurrents, dans une optique de recruter, motiver et continuer à s'assurer les services de dirigeants performants.

Le Comité des rémunérations de L'Auxiliaire est composé de deux à quatre membres, choisis par le Conseil d'Administration en son sein, sur proposition du Bureau de ce dernier. Le Comité ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

En 2023, le comité des rémunérations s'est réuni 1 fois :

📅 Le 5 décembre 2023

3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ses attributions sont définies à l'article 16 des statuts qui stipulent :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci. »

La Direction Générale est assurée par M. Olivier BEDEAU depuis le 15 janvier 2013.

Le Directeur Général a nommé en qualité de Directeurs Généraux Adjointes :

- M. Gilles MARTIN qui assume la responsabilité du secrétariat général et de la direction du développement et de la distribution via l'inspection et le courtage, le marketing et la communication externe, les études juridiques, l'innovation, les relations extérieures, le pôle expertise et le pôle production.
- M. Jérémie GARROT qui porte la responsabilité de la gestion des risques et actuariat, de la gestion financière, de la production d'informations comptables, de l'informatique, de la maîtrise d'ouvrage (MOA), ainsi que de la mise en place du programme de réassurance.

Dans l'exercice de leurs fonctions, Messieurs GARROT et MARTIN participent à toutes les réunions du Conseil d'Administration et de son bureau, des Comités de Direction, du Comité d'Audit et des Risques, du Comité des Investissements, du Comité Immobilier, ainsi qu'à divers autres comités opérationnels.

La diffusion de l'organigramme complet de la société est assurée par le secrétariat de la Direction Générale. Il est également disponible sur demande auprès des Ressources Humaines.

Le Directeur Général est assisté d'un Comité de Direction composé de 7 membres : le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Directeur des opérations d'assurances, le Directeur des risques, la Directrice des ressources humaines et le Directeur de l'indemnisation.

Pour compléter le dispositif, le Directeur Général est également assisté de comités spécialisés :

- Le Comité Financier qui se réunit 2 fois par mois
- Le Comité Marketing, Commercial, Communication qui se réunit une fois par mois
- Le Comité de souscription, convoqué à la demande, pour l'examen des dossiers hors normes et/ou susceptibles d'influer sur la politique de souscription de la Mutuelle.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

4. LES FONCTIONS CLÉS

La fonction gestion des risques est chargée de coordonner les activités de gestion des risques, de vérifier l'adéquation et d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'émettre des recommandations pour améliorer la fiabilité du système de gestion des risques, de produire un rapport sur l'évaluation interne des risques et la solvabilité, de rendre compte des expositions aux risques et conseiller le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques, notamment lors des décisions stratégiques. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Maxime LENFANT, Directeur des risques.

S'agissant de la fonction actuarielle, elle a pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques, de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques, de donner un avis sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des accords de réassurance. Le responsable de la fonction soumet annuellement au Conseil d'Administration, un rapport qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations effectuées. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Maxime LENFANT, Directeur des risques.

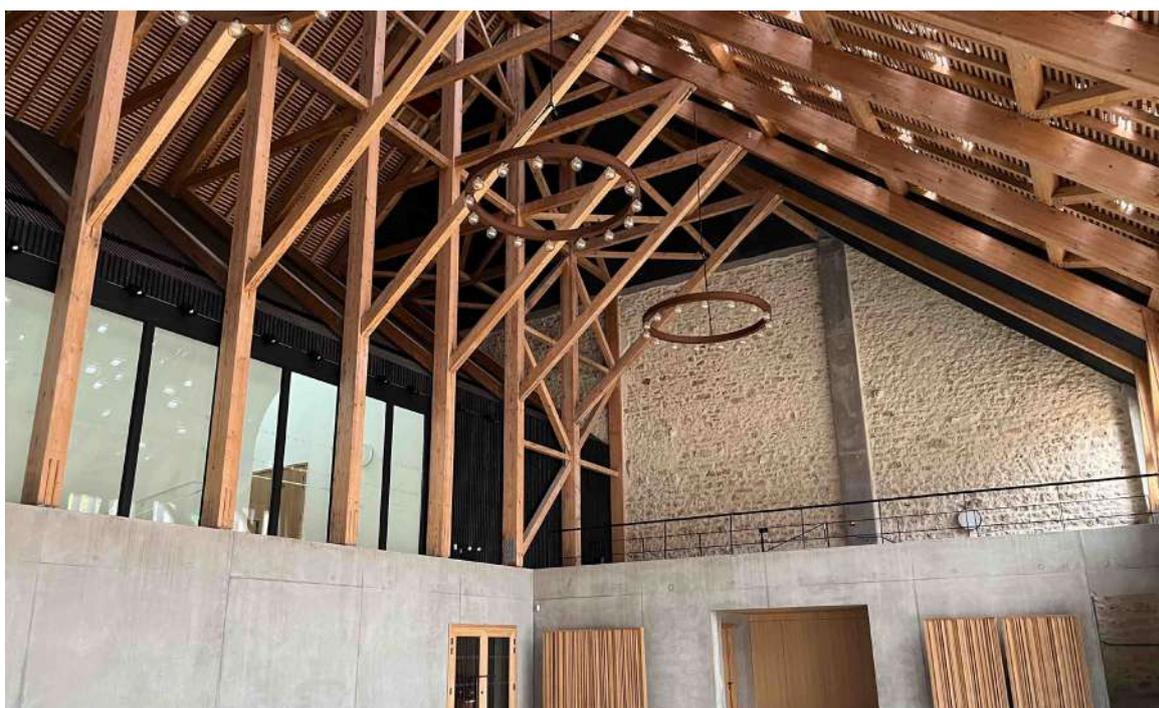
La fonction de vérification de la conformité consiste à gérer le risque légal. Elle apporte des conseils aux dirigeants sur l'application de la directive Solvabilité 2 mais son périmètre d'action peut être élargi à d'autres domaines tels la commercialisation, la réputation, la déontologie, Elle évalue l'impact des évolutions réglementaires sur les activités de l'organisme. Elle identifie et évalue le risque légal. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Alexandre ELLAMA, représentant au secrétariat général.

La fonction audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance. Elle doit être exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. Mme Blandine PEILLON, chargée de missions, est responsable de cette fonction. Son exécution est sous-traitée à la Direction de l'audit interne de la SMABTP.

Les modalités de communication des fonctions clés au Conseil d'Administration ont été adoptées à l'unanimité par le conseil du 23 mars 2016.

5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ce mandat est confié au cabinet DELOITTE & ASSOCIES pour une période de 6 ans (nomination en 2022).



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

L'AUXILIAIRE

Société d'Assurance Mutuelle

20 rue Garibaldi
69006 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de L'AUXILIAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'AUXILIAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres tardifs sur les branches à déroulement long (notes 3.3.3 et 4.3.2 « provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

Du fait de son activité d'assurance et de réassurance, votre société constitue des provisions techniques sur des contrats d'assurance non-vie, provisions permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler. Parmi ces provisions, les provisions pour sinistres tardifs correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision déterminée dossier par dossier, en respect des principes comptables de prudence et de suffisance des provisions techniques.

Deloitte.

Les provisions pour sinistres à payer s'établissent à 810 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elles se composent notamment des provisions pour sinistres dossier par dossier, des provisions pour sinistres non encore manifestés.

Ces provisions techniques sont déterminées selon des modèles statistiques qui s'appuient sur des données historiques et des méthodes actuarielles en conformité avec le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015. Ces provisions pour sinistres tardifs s'élèvent à 67 M€ au 31 décembre 2023.

S'agissant de la détermination de ces provisions, la direction de votre société est conduite à formuler des hypothèses, à émettre un jugement pour le choix du modèle utilisé et du taux de frais de gestion retenu.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels pour les contrats à déroulement long en raison :

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de calcul et des jugements d'experts ;
- de l'importance relative de ces provisions dans le bilan.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les provisions pour sinistres.

Nous avons en particulier, avec l'aide de nos équipes spécialisées en actuariat :

- Mené des entretiens afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces provisions, et vérifier leur correcte alimentation en comptabilité ;
- Testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre société relatifs à ces procédures ;
- Analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction et la robustesse des méthodes statistiques pour la détermination de ces provisions au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre société et de notre expérience d'audit ;
- Analysé les variations significatives ainsi que le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali) ;
- Réalisé une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long ;
- Examiné le caractère suffisant de l'information figurant en annexe (notes 3.3.3 et 4.3.2).

Deloitte.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Deloitte.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Lyon, le 30 mai 2024

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jérôme LEMIERRE



Vanessa GIRARDET

RÉSOLUTIONS

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2023 de l'Auxiliaire et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 9 voix contraires

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale constate que l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de **7 509 898,26 Euros**. Elle décide de l'affecter à la Réserve de Prévoyance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 7 voix contraires

Troisième résolution : Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Le mandat d'administrateur de **Madame Gülcan UZUNER** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

Quatrième résolution : Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Le mandat d'administrateur de **Madame Cécile GRUAT-LAFORME** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 14 voix contraires

Cinquième résolution : Renouvellement de mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de **Monsieur Fabien ROSSIGNOL** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

Sixième résolution : Renouvellement de mandat d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de **Monsieur Pierre BASSO** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

Septième résolution : Renouvellement de mandat d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de **Monsieur Florent RIGOUARD** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

RÉSOLUTIONS

Huitième résolution : Renouvellement de mandat d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de **Monsieur Jérôme GRIFFON** venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

Neuvième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur **la Fédération Régionale des Travaux Publics Auvergne Rhône Alpes (FRTP AURA)** pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 et ratifie sa nomination en tant qu'administrateur coopté intervenue le 3 octobre 2023, par décision du Conseil d'administration de ce même jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

Dixième résolution : Contrats d'Assurance des Administrateurs et Dirigeants

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateur **la Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du BTP Auvergne Rhône Alpes (SCOP BTP AURA)** pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 et ratifie sa nomination en tant qu'administrateur coopté intervenue le 3 octobre 2023, par décision du Conseil d'administration de ce même jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 13 voix contraires

Onzième résolution : Fin de mandat d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale prend note de la fin du mandat d'administrateur de **Monsieur Vincent BELTRAMONE** et décide de nommer administrateur **Monsieur Julien REY** pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

Douzième résolution : Conventions concernant les Administrateurs et Dirigeants

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions autorisées visées à l'Article R.322-57 du code des Assurances et statuant sur ce rapport, approuve les conventions énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 12 voix contraires

Treizième résolution : Contrats d'Assurance des Administrateurs et Dirigeants

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les contrats d'assurance, de toute nature, souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses Dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 14 voix contraires

Quatorzième résolution : Indemnités des Administrateurs

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2023, **19 475,87 Euros** ont été versés aux Administrateurs en remboursement de leurs frais exposés pour le compte de la Société, et que, sur un montant de 90.000 Euros, autorisé par l'Assemblée Générale, **89 760 Euros** ont été alloués aux administrateurs à titre d'indemnités.

Pour l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à **90 000 Euros** les limites d'indemnités pouvant être allouées aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 29 voix contraires

Quinzième résolution : Faculté de rappel de cotisations

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la faculté de rappel de cotisations dont dispose l'Auxiliaire, précisant les modalités d'application ainsi que le montant des fonds propres auxiliaires découlant de cette faculté et leur contribution à la solvabilité de la Mutuelle, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

RÉSOLUTIONS

Seizième résolution : Pouvoir pour les formaliés

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 8 voix contraires





COMPTES ET ANNEXE

2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF

en milliers d'euros

	2023	2022
2 Actifs incorporels :	5 572	5 088
3 Placements :	964 448	956 052
3a Terrains et constructions	110 044	107 508
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 683	683
3c Autres placements	828 387	823 484
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 334	24 377
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	22 755	22 411
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 293	1 479
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	19 977	20 509
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	1 485	423
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	45 235	40 355
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	39 635	33 950
6aa Primes restant à émettre	20 928	21 109
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	18 707	12 841
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 597	2 274
6c Autres créances :	3 003	4 131
6ca Personnel	26	24
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9	2 195
6cc Débiteurs divers	2 968	1 912
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	55 256	26 157
7a Actifs corporels d'exploitation	6 203	6 361
7b Comptes courants et caisse	49 053	19 796
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	9 607	8 300
8a Intérêts et loyers acquis non échus	6 200	5 467
8b Frais d'acquisition reportés	1 159	1 211
8c Autres comptes de régularisation	2 248	1 622
Total de l'actif	1 102 873	1 058 363

PASSIF

en milliers d'euros

	2023	2022
1 Capitaux propres :	211 921	204 411
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	381	381
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	769	768
1d Autres réserves	203 261	186 616
1e Report à nouveau	0	0
1f Résultat de l'exercice	7 510	16 646
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	844 244	812 637
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	18 035	17 938
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	801 904	770 822
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	3 850	4 422
3g Provisions pour égalisation	6 097	6 229
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	14 358	13 226
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	530	737
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	35 322	25 881
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 530	5 428
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	15 446	13 358
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	14 346	7 095
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	174	154
7ec Personnel	3 405	2 300
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	7 287	2 736
7ee Créanciers divers	3 480	1 905
8 Comptes de régularisation - Passif :	10 856	14 697
Total du passif	1 102 873	1 058 363

Compte de résultat technique

<i>en milliers d'euros</i>	Brut	Cessions	2023 (net)	2022 (net)
1 Primes acquises	218 696	12 159	206 537	198 297
1a Primes	218 793	11 973	206 820	199 626
1b Variations des primes non acquises	-97	186	-283	-1 329
2 Produits des placements alloués	18 750		18 750	17 231
3 Autres produits techniques	2 200		2 200	2 071
4 Charges des sinistres :	-160 651	-1 596	-159 055	-151 437
4a Prestations et frais payés	-143 242	-2 129	-141 113	-134 706
4b Charges des provisions pour sinistres	-17 409	533	-17 942	-16 731
5 Charges des autres provisions tech.	-14 232	-1 061	-13 171	-9 918
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-37 761	-525	-37 236	-33 786
7a Frais d'acquisition	-27 643		-27 643	-25 493
7b Frais d'administration	-10 118		-10 118	-8 815
7c Commissions reçues des réassureurs		-525	525	522
8 Autres charges techniques	-9 242		-9 242	-8 972
9 Variation de la provision pour égalisation	132		132	-339
Résultat Technique	17 892	8 977	8 915	13 147

Compte de résultat non technique

en milliers d'euros

	2023	2022
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	8 915	13 146
3 Produits des placements :	29 136	26 159
3a Revenus des placements	28 361	24 307
3b Autres produits des placements	443	217
3c Profits provenant de la réalisation des placements	332	1 635
5 Charges des placements :	-5 703	-4 818
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 807	-1 684
5b Autres charges des placements	-2 933	-3 055
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-963	-79
6 Produits des placements transférés	-18 750	-17 231
7 Autres produits non techniques	76	102
8 Autres charges non techniques		
9 Résultat exceptionnel :	215	492
9a Produits exceptionnels	325	697
9b Charges exceptionnelles	-110	-205
10 Participation des salariés	-898	
11 Impôt sur les bénéfices	-5 481	-1 204
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 510	16 646

TABLEAU DES ENGAGEMENTS

en milliers d'euros

	2023	2022
1 Engagements reçus :	4 487	4 517
Montant des engagements à l'égard des entreprises liées (a)	4 487	4 517
2 Engagements donnés :	23 203	21 746
2a Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	23 203	21 746
3 Engagements réciproques	27 165	20 556
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance.	27 165	20 556
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution	0	0
3c Autres engagements réciproques	0	0
4 Autres valeurs détenue pour compte de tiers	0	0
5 Encours d'instruments financiers à terme	0	0

L'AUXILIAIRE I.A.R.D.

ANNEXE 2023

Les comptes annuels sont établis dans le respect des dispositions législatives et réglementaires édictées par le code des assurances, l'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ainsi que du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12.

Elle est constituée de toutes les informations jugées d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

A chaque fois que ceci est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste du bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à pouvoir être directement comparés à ceux de l'exercice. Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	40
2.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	40
3.	INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES	40
3.1.	REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	40
3.2.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	40
3.3.	OPERATIONS TECHNIQUES	40
3.3.1.	PRIMES ACQUISES	40
3.3.2.	CHARGE DE SINISTRES	40
3.3.3.	PROVISIONS TECHNIQUES	40
3.3.3.1.	Provision pour primes non acquises	40
3.3.3.2.	Provisions pour sinistres	41
3.3.3.3.	Provision pour frais de gestion de sinistres	41
3.3.3.4.	Provisions pour égalisation	41
3.3.3.5.	Autres provisions techniques	41
3.3.3.5.1.	Provisions mathématiques de rentes	41
3.3.3.5.2.	Provision pour risques en cours	41
3.3.4.	OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE	41
3.3.4.1.	Acceptations	41
3.3.4.2.	Cessions en réassurance	41
3.4.	PLACEMENTS	42
3.4.1.	COÛTS D'ENTREE ET EVALUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	42
3.4.1.1.	Placements immobiliers	42
3.4.1.2.	Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	42
3.4.1.3.	Autres placements	42
3.4.1.3.1.	Valeurs relevant de l'article R343-9 du code des assurances	42
3.4.1.3.2.	Valeurs relevant de l'article R343-10 du code des assurances	43
3.4.1.4.	Autres actifs de placements	43
3.4.1.5.	Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques	43
3.4.2.	PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS	44
3.4.3.	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	44
3.5.	AUTRES OPERATIONS	44
3.5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44
3.5.2.	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	44
3.5.3.	FRAIS DE GESTION	45
3.5.4.	PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE	45
3.5.5.	AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX	45
3.5.6.	HORS BILAN	46

4.	INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	47
4.1.	POUR LE BILAN	47
4.1.1.	MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS DE PASSIF	47
4.1.1.1.	Variation des capitaux propres	47
4.1.2.	MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF	47
4.1.2.1.	Les actifs incorporels	47
4.1.2.2.	Terrains et construction	47
4.1.2.2.1.	Valeurs brutes	47
4.1.2.2.2.	Les actifs immobiliers : Amortissements et provisions	48
4.1.2.2.3.	Valeurs Nettes	48
4.1.2.3.	Placements dans les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	48
4.1.2.4.	Autres placements	48
4.1.2.5.	Autres actifs corporels d'exploitation	49
4.1.2.6.	L'état récapitulatif des placements	49
4.1.3.	MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES AUTRES COMPTES DU BILAN	51
4.1.3.1.	Tableau des créances et dettes	51
4.1.3.1.1.	Créances	51
4.1.3.1.2.	Dettes	52
4.1.3.2.	Comptes de régularisation Actif	52
4.1.3.3.	Comptes de régularisation Passif	53
4.1.4.	ENTREPRISES LIEES ET ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION	53
4.1.4.1.	Participations et entreprises liées	53
4.1.4.2.	Créances et dettes	54
4.2.	POUR LE COMPTE DE RESULTAT	56
4.2.1.	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	56
4.2.2.	VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS	56
4.2.3.	VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENTS	57
4.2.4.	COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES	58
4.2.5.	COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE	63
4.3.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	63
4.3.1.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63
4.3.2.	PROVISIONS POUR SINISTRES	63
4.3.3.	CHARGE FISCALE	63
4.3.4.	SITUATION FISCALE LATENTE	64
4.3.5.	RESULTAT EXCEPTIONNEL	64
4.3.6.	LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)	64
4.3.7.	EVOLUTION DES PRIMES EMISES ET DES SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)	65
4.3.8.	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	65
4.3.9.	DETAIL DES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	66
4.3.10.	VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES	66
4.3.11.	COMBINAISON DES COMPTES	66
4.3.12.	PERSONNEL	66
4.3.13.	ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE DIRECTION	66
4.3.14.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	66

1. Faits marquants de l'exercice

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 font apparaître un résultat de 7 509 898 euros et une situation nette de 211 920 590 euros.

2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

3. Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1. *Référentiel réglementaire*

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis dans le respect des dispositions législatives et réglementaires édictées par :

- le code des assurances,
- l'ordonnance n° 2015-378 et son décret n°2015-513 du 07 mai 2015,
- et du règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

3.2. *Changement de méthode comptable*

Néant

3.3. *Opérations techniques*

3.3.1. PRIMES ACQUISES

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulation et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler ainsi qu'aux variations de primes non acquises.

Les primes restant à émettre nettes de primes à annuler sont évaluées selon des méthodes statistiques. Elles figurent à l'actif du bilan, au poste « primes acquises et non émises ».

3.3.2. CHARGE DE SINISTRES

Au compte de résultat, la charge de sinistres comprend les sinistres réglés durant l'exercice, nets de recours encaissés, et le montant des frais afférents, ainsi que les variations de provisions pour sinistres, telles que décrites dans le paragraphe suivant.

3.3.3. PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.3.1. *Provision pour primes non acquises*

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est estimée brute de frais ; les frais d'acquisition relatifs aux primes reportées sont inscrits au bilan parmi les comptes de régularisation actif.

3.3.3.2. Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Ces provisions ne font pas l'objet d'actualisation.

Pour les risques construction (garanties décennales), la provision ainsi constituée est majorée d'une estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale, cette dernière étant calculée conformément aux dispositions des articles 143-13 à 143-15 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Dans un objectif de meilleure information financière, et à partir de l'exercice 2020, L'Auxiliaire I.A.R.D. calcule les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) en application stricte de l'Art 143.14 du règlement de l'ANC n°2015-11.

3.3.3.3. Provision pour frais de gestion de sinistres

Cette provision correspond à la valeur estimative des charges de gestion nécessaire au règlement de tous sinistres non payés (connus ou estimés).

3.3.3.4. Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

3.3.3.5. Autres provisions techniques

Elles correspondent principalement à la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE – ref § 3.4.1.5), aux provisions mathématiques de rentes et aux provisions pour risques en cours.

3.3.3.5.1. PROVISIONS MATHÉMATIQUES DE RENTES

Les provisions mathématiques de rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date d'inventaire. Elles sont évaluées sur la base TD 88.90 et du taux technique réglementaire en vigueur, soit 60% de la moyenne des 24 derniers mois du taux majoré des engagements de l'Etat.

3.3.3.5.2. PROVISION POUR RISQUES EN COURS

La provision pour risques en cours représente la part des sinistres et frais de gestion qui excède la fraction de primes reportée sur le(s) exercice(s) suivant(s). Elle est calculée globalement par catégorie d'assurance, conformément à la réglementation.

3.3.4. OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

3.3.4.1. Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédants ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes. Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placement.

3.3.4.2. Cessions en réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

3.4. Placements

3.4.1. COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

3.4.1.1. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées n'ayant pas le caractère de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et augmentée des travaux de construction et d'aménagement.

Ces immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de sa durée d'utilisation.

Composants	Habitation pré 1945 (hors IGH)		Habitation post 1945 et bureau (hors IGH)		Entrepôts et locaux d'activité		Commerces		IGH	
	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part
Gros œuvre	120	52	80	50	30	72	50	45	70	35
Clos et couverts	35	15	30	12	30	12	30	17	30	22
Lots techniques	20	20	25	22	20	10	20	25	25	32
Second œuvre	15	13	15	16	10	6	15	13	15	11

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'une expertise quinquennale effectuée par un expert immobilier indépendant. La valeur d'expertise est actualisée chaque année.

Une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, et par référence à la valeur d'expertise, si la dépréciation a un caractère durable. Les immeubles d'exploitation ne donnent pas lieu à provision pour dépréciation.

Notre société a réévalué ses immeubles au 31 Décembre 1991. L'intégralité de l'écart de réévaluation a été mis en réserve, dans les capitaux propres.

3.4.1.2. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.4.1.3. Autres placements

3.4.1.3.1. VALEURS RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9 DU CODE DES ASSURANCES

Elles sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêts courus.

Si le prix de remboursement d'une valeur amortissable est différent du prix d'achat, la différence pour chaque ligne de titre est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La contrepartie est enregistrée au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont portés aux comptes de régularisation actif et passif.

La valeur de réalisation de ces actifs correspond au cours de bourse de la dernière journée de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision est constituée, conformément à l'article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11.

Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que L'Auxiliaire ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Le seul constat d'une moins-value latente n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation.

3.4.1.3.2. VALEURS RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10 DU CODE DES ASSURANCES

Elles sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat hors frais et hors intérêts courus.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au titre II du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 : pour les titres cotés, le dernier cours coté au jour de l'inventaire est retenu, et pour les titres non cotés, la valeur d'utilité pour l'entreprise sert de référence. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable.

La dépréciation à caractère durable est présumée dans les cas suivants :

1. Il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent.
2. Le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté. Pour les titres cotés, le caractère significatif du taux de moins-value latente s'apprécie notamment en fonction de la décote des marchés financiers. Le seuil de déclenchement des provisions pour dépréciation est de 20% pour 2023 (inchangé par rapport à 2022).
3. Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R343-10 sont exclues du champ de la provision pour dépréciation à caractère durable dès lors que l'Auxiliaire a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité. Dans ce cas, seul le risque de crédit est provisionné.

L'application de cet avis, dans le contexte des marchés financiers de 2023 et compte tenu des orientations de gestion prises au cours de l'exercice, a amené l'Auxiliaire à ne pas constater de dépréciation à caractère durable sur l'exercice. La provision au bilan est de 44 K€.

3.4.1.4. Autres actifs de placements

Les prêts et autres créances sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Lorsqu'il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en tout ou partie, ses engagements, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

3.4.1.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances.

Elle est calculée selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances. Lorsque la valeur comptable nette des actifs de référence, à l'exception des valeurs amortissables dont l'intention est de les détenir jusqu'à l'échéance, est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes biens, la société effectue une dotation à la provision pour risque d'exigibilité pour le tiers du montant de la moins-value latente (sans que le montant de la provision ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture).

L'article R.343-6 du Code des assurances offre la possibilité aux entreprises qui le souhaitent, d'étaler au-delà de 3 ans la charge liée à la dotation à la provision pour risque d'exigibilité. Les conditions de ce report de charges sont précisées par les articles A 343-1-2 et A 343-1-3 de l'Arrêté du 28 décembre 2015, mais la durée maximale du report de charge totale d'un exercice donné est limitée à la durée des passifs de l'entreprise, estimée prudemment, avec un maximum de 8 ans.

Au 31 décembre 2023, L'Auxiliaire n'a pas à constituer de provision pour risque d'exigibilité.

3.4.2. PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers acquis à l'exercice, les dividendes encaissés, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et les profits nets de change, réalisés ou latents.

Dans un objectif de meilleure information financière et à partir de l'exercice 2021, L'Auxiliaire a constaté un changement d'estimation sur le calcul des surcotes décotes financières. Depuis le premier janvier 2021, les surcotes décotes sont calculées selon la méthode actuarielle. Avant cette date, elle était calculée selon la méthode linéaire.

Les charges de placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les pertes nettes de change, réalisées ou latentes.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminés selon la méthode « Premier Entré Premier Sorti ».

Les produits et les charges des placements sont enregistrés au compte non technique. Une fraction des produits nets des placements est transférée du compte non technique au compte technique conformément à l'article 337-12 du règlement ANC 2015-11.

3.4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les règles de comptabilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT) applicables aux entreprises régies par le code des Assurances sont définies par le règlement du CRC n° 2002.09 du 12 décembre 2002. La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme en 2023.

3.5. Autres opérations

3.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend notamment :

- Les logiciels, amortis selon le mode linéaire sur une période de 2 à 5 ans.
- Le fonds de commerce qui résulte de l'acquisition en 2011 de 2,4 M€ d'un portefeuille de la flotte de véhicules d'entreprise de COVEA FLEET. La valeur de ce portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition. Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille et de la capacité et de l'intention de la société de poursuivre son développement, ce portefeuille est considéré comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC N°2015-06 (article 214-2). Il fait l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur.
Aucun besoin de dépréciation n'a été identifié au 31/12/2023.

3.5.2. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation figurent à leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Véhicule 5 ans
- Matériel de bureau..... 5ans
- Matériel informatique 3 à 4 ans
- Mobilier 10 ans

3.5.3. FRAIS DE GESTION

Les charges par nature directement affectables sont enregistrées aux comptes par destination individuellement et sans application de clés forfaitaires.

Les charges ayant plusieurs destinations ou non directement affectables sont réparties dans les différents comptes par application d'une clé justifiée à chaque clôture d'exercice. Les clés de répartition sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liées à la nature des charges.

Les différents comptes initialement enregistrés par nature de dépenses, sont ventilés selon les destinations suivantes : frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, et frais de gestion des placements.

La ventilation se fait sur la base des clés de répartition suivantes : nombre de sinistres, nombre de police, chiffre d'affaire, et provision techniques.

3.5.4. PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

L'Auxiliaire a évalué le montant des indemnités de départ à la retraite à 812,6 K€. La comptabilisation de cette provision est optionnelle. L'Auxiliaire a choisi de ne pas la comptabiliser dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités est réalisé salarié par salarié, compte tenu de leur ancienneté, de leur âge et de leur salaire annuel brut. La règle de calcul appliquée est celle de la Convention Collective Nationale des sociétés d'assurance du 27 mai 1992.

Les indemnités tiennent compte des charges sociales patronales évaluées à 55 %.

L'âge de départ retenu est 62 ans pour les non cadres et de 64 ans pour les cadres.

Les indemnités sont actualisées en tenant compte de paramètres fixés par collèges (non cadres et cadres).

Ces paramètres sont les suivants :

- La table de mortalité : la TH / TF 00-02 est appliquée aux deux collèges, pour les hommes et les femmes.
- Le taux de turnover : le taux est celui de l'Auxiliaire, soit en 2023 : 6,05 % pour les non cadres, 6,05 % pour les cadres par an.
- Le taux d'actualisation des indemnités : en 2023 le taux retenu est de 3,17 % constant.
- L'évolution de carrière : le taux retenu est de 1,9 %.
- L'inflation : ce paramètre n'est pas renseigné en tant que tel, car le taux d'actualisation des indemnités en tient compte.

Le cumul des indemnités actualisées représente la part relative aux droits passés (PBO) des indemnités de départ à charge de l'Auxiliaire en fin d'exercice.

3.5.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

D'autres engagements sociaux que les indemnités de fin de carrière sont représentatifs d'avantages à long terme accordés au personnel. Il s'agit en particulier des engagements suivants :

- Médailles du travail et avantages associés (incluant l'octroi de jours de congés supplémentaires)
- Congés anniversaire

Ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2023, avec les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues pour la détermination des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, et s'élèvent à 423 K€. Ces indemnités, comptabilisées dans le poste 'provisions pour risques et charges', se répartissent de la façon suivante :

(en K€)	Dette actuarielle au 31.12.2022	Dette actuarielle au 31.12.2023	Variation
Médaille du travail	148	185	25,0 %
Congé Anniversaire	196	238	21,4 %
Total	344	423	23,0 %

3.5.6. HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

(en K€)	Montant 2022	Montant 2023
1. Engagements reçus		
Montant des engagements à l'égard des entreprises liées (a) (b)	4 517	4 487
2. Engagements donnés		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (c)	21 746	23 203
3. Engagements réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance.	20 556	27 165
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution	0	0
3c Autres engagements réciproques	0	0
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0
5. Encours d'instruments financiers à terme	0	0

(a) L'Auxiliaire a versé à l'Auxiliaire Vie des subventions à hauteur de 765,5 K€ qui font l'objet d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune. En 2020, l'Auxiliaire Vie a remboursé 30 K€ portant le solde de subvention à 735,5 K€

(b) Dont 3 751 K€ d'engagement donné par PROBTP pour la couverture des résultats négatifs sur les acceptations des frais médicaux et de la prévoyance (3 781 K€ en 2022).

(c) Placements déposés en nantissement, en garantie des acceptations.

4. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

4.1. Pour le bilan

4.1.1. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DE PASSIF

4.1.1.1. Variation des capitaux propres

(en K€)

Libelle	2022	Affectation du résultat 2022	Mouvements de l'exercice	2023
Fonds d'établissement	381			381
Réserve statutaire	145 385	16 646		162 031
Réserve spéciale PVLT	0			0
Réserve de capitalisation	0			0
Autres réserves	41 999			41 999
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	16 646	-16 646	7 510	7 510
Capitaux propres	204 411	0	7 510	211 921

4.1.2. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS D'ACTIF

4.1.2.1. Les actifs incorporels

(en K€)

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	9 581		1 427		11 008
- Amortissements	-4 494		-942		-5 436
MONTANT NET	5 087	0	485	0	5 572

4.1.2.2. Terrains et construction

4.1.2.2.1. VALEURS BRUTES

(en K€)

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations d'exploitat.	36 106				36 106
Placements immobiliers	36 088	747	48	46	36 837
Immobilisations en cours	0	-747	1 970		1 223
Parts de société immobilière	49 402			425	48 977
TOTAL	121 596	0	2 018	471	123 143

Les lignes « Immobilisations d'exploitation » ou « placements immobiliers » comprennent les biens immobiliers détenus directement (terrains et constructions).

4.1.2.2.2. LES ACTIFS IMMOBILIERS : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en K€)	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution : reprise des amortissements et des provisions de l'exercice	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations d'exploit. (amortissements)	671		1 092		1 763
Immobilisations financière (amortissements)	8 421		916		9 337
Immobilisations (provisions)	0				0
Parts de société (non libéré)	4 996			2 998	1 998
TOTAL	14 088	0	2 008	2 998	13 098

4.1.2.2.3. VALEURS NETTES

(en K€)	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	63 102	63 066
Parts de société	44 406	46 978
TOTAL	107 508	110 044

4.1.2.3. Placements dans les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Titres (montant brut) (a)	683				683
Titres (provisions) (a)	0				0
Titres (montant net)	683	0	0	0	683
Créances	0		1 000		1 000
TOTAL	683	0	1 000	0	1 683

(a) Le solde de 683K€ correspond à la participation au fonds d'établissement de la SGAMBTP.

4.1.2.4. Autres placements

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	1 032 816		143 832	172 235	1 004 413
Titres non libérés	-209 289	0	-32 392	-65 698	-175 983
Provisions pour dépréciation	-43	0	0	0	-43
MONTANT NET	823 484	0	111 440	106 537	828 387

4.1.2.5. Autres actifs corporels d'exploitation

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	7 266	0	699	252	7 713
Amortissement	-1 637	0	-825	-228	-2 234
MONTANT NET	5 629	0	-126	24	5 479

Les éléments indiqués dans ce tableau sont hors dépôt de garantie et prêt d'effort à la construction.

4.1.2.6. L'état récapitulatif des placements

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif des placements et l'actif du bilan (en valeur nette)	
Placements (à l'actif du bilan)	964 448
Différences sur prix de remboursement à recevoir	1 218
Différences sur prix de revient à amortir	-10 798
TOTAL DES LIGNES 1 A 10 DE L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	954 868

NOMBRE ET DESIGNATION DES VALEURS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur réal.
I - PLACEMENTS (Détail des postes 3 et 4 de l'actif) :			
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours:			
dans l'OCDE	123 143	110 045	133 881
hors OCDE			
	123 143	110 045	133 881
2 - Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM:			
dans l'OCDE	13 060	13 060	13 060
hors OCDE			
	13 060	13 060	13 060
3 - Parts d'OPVCM (autres que celles visées au 4):			
dans l'OCDE	593 823	417 841	432 485
hors OCDE			
	593 823	417 841	432 485
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe:			
dans l'OCDE	43		
hors OCDE			
	43	0	0
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe:			
dans l'OCDE	341 897	332 317	321 212
hors OCDE			
	341 897	332 317	321 212
6 - Prêts hypothécaires:			
dans l'OCDE			
hors OCDE			
7 - Autres prêts et effets assimilés:			
dans l'OCDE			
hors OCDE			
	0	0	0
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes:			
dans l'OCDE	25 602	25 602	25 602
hors OCDE			
	25 602	25 602	25 602
9 - Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements			
dans l'OCDE	56 004	56 004	56 004
hors OCDE			
	56 004	56 004	56 004
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :			
Placements immobiliers			
Titres à revenus variable autres que les parts d'OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
11 - Total des lignes 1 à 10:	1 153 572	954 869	982 244
11a - Dont :			
Placements évalués selon l'article R 343-9	326 178	316 598	305 987
Placements évalués selon l'article R 343-10	827 394	638 271	676 257
11b - Dont :			
Valeur affectables à la représentation des prov. Tech. autres que celles visées ci-dessous :	1 048 763	852 672	885 759
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés :			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée solidaire) :	48 806	46 193	45 777
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France:			
Autres affectations ou sans affectation :	56 004	56 004	56 004
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROV. TECHNIQUES			
(Autres que les placements ou la part des réassureurs dans les prov. techniques):	68 513	68 513	68 513
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE:			
TOTAUX	1 222 086	1 023 382	1 056 053
IV - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS		27 165	27 165

4.1.3. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES AUTRES COMPTES DU BILAN

4.1.3.1. Tableau des créances et dettes

4.1.3.1.1. CRÉANCES

(en K€)	BILAN 2023			
	A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6aa Primes acquises non émises	20 928			20 928
6ab Assurés	8 480	4 260		12 740
6ab Intermédiaires d'assurances	266			266
6ab Coassureurs	315			315
6ab Autres tiers	5 386			5 386
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	14 447	4 260		18 707
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	35 375	4 260		39 635
6b Réassureurs	104			104
6b Cédantes	2 493			2 493
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 597			2 597
6ca Personnel	26			26
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9			9
6cc Débiteurs divers	2 967			2 967
6c Autres créances	3 002	0		3 002
TOTAL	40 974	4 260	0	45 234

(en K€)	BILAN 2022			
	A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6aa Primes acquises non émises	21 109			21 109
6ab Assurés	8 301	3 843		12 144
6ab Intermédiaires d'assurances	462			462
6ab Coassureurs	93			93
6ab Autres tiers	142			142
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 998	3 843		12 841
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 107	3 843		33 950
6b Réassureurs	34			34
6b Cédantes	2 240			2 240
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 274			2 274
6ca Personnel	24			24
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 195			2 195
6cc Débiteurs divers	1 912			1 912
6c Autres créances	4 131	0		4 131
TOTAL	36 512	3 843	0	40 355

4.1.3.1.2. DETTES

(en K€)	BILAN 2023			
	A échéance de :			Total
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 530			5 530
7b Réassurances	15 447			15 447
7d Dettes envers établissements de crédit	0			0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements		174		174
7ec Personnel	2 976	429		3 405
7ed Etat, sécurité sociale	7 287			7 287
7ee Créanciers divers	3 480			3 480
7e Autres dettes	13 743	603	0	14 346
TOTAL	34 720	603	0	35 323

(en K€)	BILAN 2022			
	A échéance de :			Total
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 428			5 428
7b Réassurances	13 358			13 358
7d Dettes envers établissements de crédit	0			0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements		154		154
7ec Personnel	1 906	394		2 300
7ed Etat, sécurité sociale	2 736			2 736
7ee Créanciers divers	1 905			1 905
7e Autres dettes	6 547	548	0	7 095
TOTAL	25 333	548	0	25 881

4.1.3.2. Comptes de régularisation Actif

(en K€)	Montant 2022	Montant 2023
Intérêts acquis non échus	5 467	6 200
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	1 211	1 159
Différences sur prix de remboursement à percevoir	820	1 218
Charges constatées d'avance	802	1 030
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL REGULARISATION ACTIF	8 300	9 607

4.1.3.3. Comptes de régularisation Passif

(en K€)	Montant 2022	Montant 2023
Amortissements différés sur prix de remboursement	14 582	10 797
Report commissions reçues des réassureurs	115	59
Autres comptes de régularisation Passif	0	
TOTAL RÉGULARISATION PASSIF	14 697	10 856

4.1.4. Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation

4.1.4.1. PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

(en K€)

Sociétés	Capital	Réserve et report à nouveaux	quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Capitaux propres à fin 2022	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SCI ESPACE BTP	1 906		2%	38	38	0	0	2 283	104	2
SCI ESCARIGNE	0		45%	0	0	0	0	0	0	0

L'Auxiliaire est indéfiniment responsable des dettes sociales de la SCI Espace Btp, 57 avenue de Lautagne 26904 VALENCE à proportion de sa participation au capital social de 2% et de la SCI Escarigne, BP 5 05600 SAINT CREPIN, à proportion de sa participation au capital social de 45% au 31 décembre 2023.
(Art 1857 du C.C)

4.1.4.2. Créances et dettes

(en K€)	Bilan 2023			Total
	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres origines	
ACTIF				
ACTIFS INCORPORELS			5 572	5 572
PLACEMENTS	1 683	0	962 765	964 448
. ACTIONS ET AUTRES TITRES REV. VAR.			368 749	368 749
. OBLIG. TCN ET AUTRES TITRES REV. FIXE			458 369	458 369
. PRETS, AVANCES	1 000			1 000
. AUTRES PLACEMENTS	683		110 045	110 728
. CREANCES ESPECES CHEZ LES CEDANTS			25 602	25 602
PARTS DES REASSUREURS PROV. TECHNIQUES	7 165	0	15 590	22 755
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	667		626	1 293
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	5 212		14 765	19 977
. AUTRES PROV. TECHNIQUES (NON VIE)	1 286		199	1 485
CREANCES NEES D'OPER. D'ASS. DIRECTE	0	0	39 635	39 635
. DONT SUR PRENEURS D'ASSURANCE			33 668	33 668
. DONT SUR INTERMED. D'ASSURANCE			738	738
. DONT AUTRES TIERS			5 229	5 229
CREANCES NEES D'OPER. DE REASSURANCE	1 312		1 285	2 597
DEBITEURS DIVERS	43		2 959	3 002
COMPTES COURANTS ET ACTIFS CORPORELS			55 256	55 256
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			6 200	6 200
AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			3 407	3 407
TOTAL ACTIF	10 203	0	1 092 669	1 102 872
PASSIF				
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES			844 244	844 244
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			18 035	18 035
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)			801 904	801 904
. PART. BENEF. ET RIST. (NON VIE)			3 850	3 850
. PROVISIONS D'EGALISATION			6 097	6 097
. AUTRES PROVISIONS TECHN. (NON VIE)			14 358	14 358
DETTES POUR ESPECES CESSIONN.			0	0
DETTES NEES D'OPER. D'ASSUR. DIRECTE	454		5 076	5 530
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASSURANCE			2 849	2 849
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASSURANCE	454		2 227	2 681
. DONT ENVERS AUTRES TIERS			0	0
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASS.	640		14 807	15 447
DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			0	0
AUTRES DETTES	593		13 753	14 346
COMPTES REGULARISATION PASSIF			10 856	10 856
TOTAL PASSIF	1 687	0	888 736	890 423

(en K€)	Bilan 2022			
	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres origines	Total
ACTIF				
ACTIFS INCORPORELS			5 086	5 086
PLACEMENTS	683	0	955 369	956 052
. ACTIONS ET AUTRES TITRES REV. VAR.			359 259	359 259
. OBLIG. TCN ET AUTRES TITRES REV. FIXE			463 077	463 077
. PRETS				0
. AUTRES PLACEMENTS	683		107 508	108 191
. CREANCES ESPECES CHEZ LES CEDANTS			25 525	25 525
PARTS DES REASSUREURS PROV. TECHNIQUES	6 471	0	15 940	22 411
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	716		763	1 479
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	5 597		14 912	20 509
. AUTRES PROV. TECHNIQUES (NON VIE)	158		265	423
CREANCES NEES D'OPER. D'ASS. DIRECTE	90	0	33 860	33 950
. DONT SUR PRENEURS D'ASSURANCE			33 450	33 450
. DONT SUR INTERMED. D'ASSURANCE	90		410	500
. DONT AUTRES TIERS			0	0
CREANCES NEES D'OPER. DE REASSURANCE	1 062		1 212	2 274
DEBITEURS DIVERS	30		4 102	4 132
COMPTES COURANTS ET ACTIFS CORPORELS			26 157	26 157
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			5 467	5 467
AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 833	2 833
TOTAL ACTIF	8 336	0	1 050 026	1 058 362
PASSIF				
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES			796 336	812 637
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			17 938	17 938
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	16 301		754 521	770 822
. PART. BENEF. ET RIST. (NON VIE)			4 422	4 422
. PROVISIONS D'EGALISATION			6 229	6 229
. AUTRES PROVISIONS TECHN. (NON VIE)			13 226	13 226
DETTES POUR ESPECES CESSIONN.			0	0
DETTES NEES D'OPER. D'ASSUR. DIRECTE			4 973	5 427
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASSURANCE			2 756	2 756
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASSURANCE	454		2 217	2 671
. DONT ENVERS AUTRES TIERS			0	0
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASS.	1 036		12 322	13 358
DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			0	0
AUTRES DETTES	64		7 031	7 095
COMPTES REGULARISATION PASSIF			14 697	14 697
TOTAL PASSIF	1 100	0	835 359	853 214

4.2. Pour le compte de résultat

4.2.1. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(en K€)	2022	2023
Autres produits non techniques	101	76
TOTAL	101	76

4.2.2. VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

(en K€)

Pour l'exercice 2023				
Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			1 807	1 807
Autres charges de placement			2 933	2 933
Pertes provenant de la réalisation de placements			963	963
TOTAL	0	0	5 703	5 703

(en K€)

Pour l'exercice 2022				
Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers	25		1 659	1 684
Autres charges de placement			3 055	3 055
Pertes provenant de la réalisation de placements			79	79
TOTAL	25	0	4 793	4 818

4.2.3. VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENTS

(en K€)

Pour l'exercice 2023				
Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements immobiliers	1 425		3 564	4 989
Revenus des autres placements	7		22 854	22 861
Autres revenus financiers			511	511
Revenus des placements	1 432	0	26 929	28 361
Autres produits des placements			443	443
Profits provenant de la réalisation des placements			332	332
TOTAL	1 432	0	27 704	29 136

(en K€)

Pour l'exercice 2022				
Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements immobiliers	835		3 275	4 110
Revenus des autres placements			19 891	19 891
Autres revenus financiers			306	306
Revenus des placements	835	0	23 472	24 307
Autres produits des placements			217	217
Profits provenant de la réalisation des placements			1 634	1 634
TOTAL	835	0	25 323	26 158

4.2.4. COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES

(en K€)

Libellé	2023	2022
1a. Primes	218 793	210 723
1b. Variation des primes non acquises	-97	-1 373
1 Primes acquises	218 696	209 350
2a. Prestations et frais payés	-143 242	-135 740
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-31 510	-32 410
2 Charges des prestations	-174 752	-168 150
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	43 944	41 200
5 Frais d'acquisition	-27 643	-25 492
6 Autres charges de gestion nettes	-17 160	-15 716
B CHARGES D'ACQUISITION	-44 803	-41 208
7 Produits des placements	18 750	17 230
8 Participation aux résultats		
C SOLDE FINANCIER	18 750	17 230
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 158	-11 053
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	2 129	1 034
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	528	5 421
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats		
13 Commissions reçues des réassureurs	525	522
D SOLDE DE REASSURANCE	-8 976	-4 076
RESULTAT TECHNIQUE	8 915	13 146
. HORS COMPTE		
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	18 035	17 938
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	17 938	16 565
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	479 868	462 459
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	462 459	440 212
18 Autres provisions techniques (clôture)	346 341	332 240
19 Autres provisions techniques (ouverture)	332 240	322 077

Postes du compte de résultat technique	Dommages corporels Contrats individuels (cat.20)	Dommages corporels Contrats collectifs (cat.21)	Automobile R.C. (cat.22)	Automobile Dommages (cat.23)
1a. Primes	177	37 781	4 143	6 945
1b. Variation des primes non acquises et risques en cours	-37			
1 Primes acquises	140	37 781	4 143	6 945
2a. Prestations et frais payés	-35	-29 709	-4 024	-5 491
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-223	-283	909	-217
2 Charges de prestations	-258	-29 992	-3 115	-5 708
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	-118	7 789	1 028	1 237
5 Frais d'acquisition	-1	-1 716	-1 162	-1 955
6 Autres charges de gestion nettes	-86	-1 458	-493	-1 176
B CHARGES D'ACQUISITION	-87	-3 174	-1 655	-3 131
7 Produits des placements	0	556	187	44
8 Participation aux résultats				
C SOLDE FINANCIER	0	556	187	44
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-108	6	-321	-516
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	35	383	387	0
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	223	922	-1 299	55
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs				
D SOLDE DE REASSURANCE	150	1 311	-1 233	-461
RESULTAT TECHNIQUE	-55	6 482	-1 673	-2 311
. HORS COMPTE				
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	37			
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)				
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)		11 050	9 346	2 051
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)		10 984	10 230	1 835
18 Autres provisions techniques (clôture)	223	12 533	195	
19 Autres provisions techniques (ouverture)		12 317	220	

Postes du compte de résultat technique	Automobile (cat.22 & 23)	Domages aux biens des particuliers (cat.24)	Domages aux biens des professionnels (cat.25)	Domages aux biens (cat.24-25)
1a. Primes	11 089	219	9 946	10 165
1b. Variation des primes non acquises et risques en cours			384	384
1 Primes acquises	11 089	219	10 330	10 549
2a. Prestations et frais payés	-9 515	-282	-4 669	-4 951
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	692	-133	161	28
2 Charges de prestations	-8 823	-415	-4 508	-4 923
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	2 266	-196	5 822	5 626
5 Frais d'acquisition	-3 117	-309	-2 530	-2 839
6 Autres charges de gestion nettes	-1 669	-198	-1 612	-1 810
B CHARGES D'ACQUISITION	-4 786	-507	-4 142	-4 649
7 Produits des placements	230	7	154	161
8 Participation aux résultats				
C SOLDE FINANCIER	230	7	154	161
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-837	-89	-3 096	-3 185
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	386	38	575	613
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-1 243	-4	-148	-152
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs	0		184	184
D SOLDE DE REASSURANCE	-1 694	-55	-2 485	-2 540
RESULTAT TECHNIQUE	-3 984	-751	-651	-1 402
. HORS COMPTE				
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)			505	505
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)			889	889
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	11 397	456	6 037	6 493
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	12 065	320	6 056	6 376
18 Autres provisions techniques (clôture)	195	10	490	500
19 Autres provisions techniques (ouverture)	220	13	632	645

Postes du compte de résultat technique	Catastrophes naturelles (cat.27)	R.C. générale (cat.28)	Protection juridique et assistance (cat.29 & 30)	Pertes pécuniaires diverses (cat.31)
1a. Primes	1 282	32 212	1 387	7 049
1b. Variation des primes non acquises et risques en cours		-211		
1 Primes acquises	1 282	32 001	1 387	7 049
2a. Prestations et frais payés	-434	-13 677	-526	-4 215
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	180	-5 451	29	63
2 Charges de prestations	-254	-19 128	-497	-4 152
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 028	12 873	890	2 897
5 Frais d'acquisition	-75	-3 469	-263	-649
6 Autres charges de gestion nettes	-56	-2 589	-134	-585
B CHARGES D'ACQUISITION	-131	-6 058	-397	-1 234
7 Produits des placements	48	2 626	5	59
8 Participation aux résultats				
C SOLDE FINANCIER	48	2 626	5	59
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-644	-2 126	-603	
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	216	-46	296	
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-214	474		
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs	64	71	205	
D SOLDE DE REASSURANCE	-578	-1 627	-102	0
RESULTAT TECHNIQUE	367	7 814	396	1 722
. HORS COMPTE				
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)		2 412		
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)		2 201		
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	211	115 106	183	2 389
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	670	109 534	213	2 453
18 Autres provisions techniques (clôture)	1 929	564		
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 651	684		

Postes du compte de résultat technique	Construction Dommages (cat.35)	Construction R.C. (cat.36)	Acceptations non vie (cat.39)	TOTAL
1a. Primes	7 009	66 594	44 048	218 793
1b. Variation des primes non acquises et risques en cours	193	-410	-16	-97
1 Primes acquises	7 202	66 184	44 032	218 696
2a. Prestations et frais payés	-4 889	-40 590	-34 699	-143 242
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-1 489	-25 800	742	-31 510
2 Charges de prestations	-6 378	-66 390	-33 957	-174 752
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	824	-206	10 075	43 944
5 Frais d'acquisition	-2 956	-6 991	-5 568	-27 643
6 Autres charges de gestion nettes	-2 195	-4 801	-1 775	-17 160
B CHARGES D'ACQUISITION	-5 151	-11 792	-7 343	-44 803
7 Produits des placements	843	13 200	1 023	18 750
8 Participation aux résultats				
C SOLDE FINANCIER	843	13 200	1 023	18 750
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-369	-4 282	-9	-12 158
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	7	237		2 129
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-29	548		528
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs				525
D SOLDE DE REASSURANCE	-391	-3 497	-9	-8 976
RESULTAT TECHNIQUE	-3 875	-2 295	3 746	8 915
. HORS COMPTE				
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	1 387	13 657	37	18 035
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	1 580	13 246	21	17 938
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	124	304 687	28 224	479 868
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-391	291 622	28 933	462 459
18 Autres provisions techniques (clôture)	34 870	277 067	18 460	346 341
19 Autres provisions techniques (ouverture)	33 896	264 333	18 494	332 240

4.2.5. COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE

(en K€)	2022	2023
Commissions d'acquisition	9 826	10 199
Commissions d'administration	119	134
Commissions sur sinistres	0	0
TOTAL	9 945	10 333

4.3. Autres renseignements

4.3.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en K€)	2022	2023
Autres provisions pour litige	394	106
Engagements sociaux (médaille du travail, congés anniversaire)	344	424
TOTAL	738	530

4.3.2. PROVISIONS POUR SINISTRES

(en K€)

Libellé	2022	2023
Provision pour sinistres à payer (affaires directes)	412 481	428 421
Provision pour sinistres non encore manifestés	308 364	322 036
Provisions pour sinistres à payer (acceptations)	28 933	28 224
Provision pour sinistres à payer	749 778	778 681
Prévision de recours à encaisser	-8 641	-9 424
Soit :	1,15%	1,21%
Provision de frais de gestion	29 685	32 647
Provision pour sinistres à payer totale	770 822	801 904

Libellé	2022	2023
Provision pour sinistres à payer	770 822	801 904
Provision pour risque d'exigibilité	0	0
Autres provisions techniques	41 815	42 340
Total des provisions techniques	812 637	844 244

Les provisions techniques incluent les provisions pour sinistres tardifs, qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 69,4 M€ (68,8 M€ en 2022).

4.3.3. CHARGE FISCALE

(en K€)

	2022	2023
Charges fiscales imputées à l'exercice et aux exercices antérieurs	1 825	5 941
Charges fiscales payées ou à payer au titre de ces exercices	1 825	5 941

4.3.4. SITUATION FISCALE LATENTE

(en K€)

Libellé	2022	2023
Contribution Sociale	348	369
Participation et forfait social	0	1 078
Provision pour risque d'inflation	11 192	11 192
Charges non déductibles temporairement	11 540	12 639
Variation des plus ou moins values latentes sur OPCVM	-23 818	10 228
Produits/charges non réalisés déjà imposés	-23 818	10 228
Moins values à long terme	9 382	9 382

4.3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en K€)

Libellé	2022	2023
Produits de cessions d'éléments d'actif	0	6
Reprise de provision exceptionnelle	26	288
Produits exceptionnels divers	671	31
Produits exceptionnels	697	325
Valeur comptable des actifs cédés	143	22
dotation aux provisions sur charges exceptionnelles	0	2
Charges exceptionnelles diverses	62	86
Charges exceptionnelles	205	110

4.3.6. LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

(en K€)

	2022	2023
Provisions pour sinistres à payer nettes de prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	383 949	403 836
Prestations payées dans l'exercice nettes de recours encaissés sur les exercices antérieurs	-57 859	-63 871
Provisions pour sinistres à payer nettes de prévisions de recours à encaisser à la clôture sur exercices antérieurs	-328 572	-342 953
BONIS / MALIS	-2 482	-2 988

4.3.7. EVOLUTION DES PRIMES EMISES ET DES SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

(en K€)	Exercice de Survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
EXERCICE 2021					
Règlements	62 678	56 810	33 231		
Provisions	44 317	43 118	71 683		
Total des Sinistres (S)	106 995	99 928	104 914		
Primes émises (P)	143 210	137 659	134 969		
Pourcentage (S/P)	74,71%	72,59%	77,73%		
EXERCICE 2022					
Règlements	68 340	62 733	57 015	36 428	
Provisions	40 255	37 519	51 709	75 264	
Total des Sinistres (S)	108 595	100 252	108 724	111 692	
Primes émises (P)	143 448	138 300	155 979	141 573	
Pourcentage (S/P)	75,70%	72,49%	69,70%	78,89%	
EXERCICE 2023					
Règlements	74 533	67 508	66 395	62 001	35 202
Provisions	34 456	36 009	47 200	43 073	76 028
Total des Sinistres (S)	108 989	103 517	113 595	105 074	111 230
Primes émises (P)	143 635	138 342	156 719	161 861	152 378
Pourcentage (S/P)	75,88%	74,83%	72,48%	64,92%	73,00%

4.3.8. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

(en K€)

Libellé	2022	2023
Salaires	12 135	13 354
Charges sociales	5 461	6 327
Autres	768	890
TOTAL	18 364	20 571

4.3.9. DETAIL DES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE

(en K€)

Libellé	Bilan 2022		Bilan 2023	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés	12 144	2 756	12 740	2 849
Intermédiaires d'assurances	605	2 025	5 652	2 148
Coassureurs	93	646	315	533
Créances et dettes nées d'opérations d'assurance	12 842	5 427	18 707	5 530
Réassureurs	34	4 126	104	3 545
Cédante	2 239	9 232	2 423	11 901
Créances nées d'opérations de réassurance	2 273	13 358	2 527	15 446

4.3.10. VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES

L'ensemble des affaires directes souscrites concernent la France.

4.3.11. COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes sociaux de l'Auxiliaire sont combinés avec ceux du groupe formé par la SGAM Btp et ses affiliées dont le siège est situé 8 rue Louis Armand 75738 PARIS Cedex 15. De ce fait, l'Auxiliaire bénéficie d'une exemption de combinaison du sous-groupe qu'elle forme avec l'Auxiliaire Vie.

4.3.12. PERSONNEL

Libellé	2022	2023
Cadres	132	128
Non cadres	125	138
TOTAL	257	266

4.3.13 ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE DIRECTION

Libellé	Bilan 2022		Bilan 2023	
	Administration	Direction	Administration	Direction
Rémunération allouées dans l'exercice	76	1 295	86	1 541
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration ou de direction	0	0	0	0
Autres engagements pris	0	0	0	0
Remboursements de frais	20	58	20	61

4.3.14 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires versés à notre commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 se sont élevés à 124 K€ TTC.

